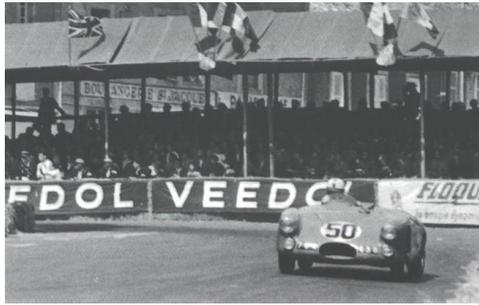


11ème GRAND PRIX AUTOMOBILE HISTORIQUE DE BRESSUIRE

25 et 26 JUIN 2016



REGLEMENT

Article 1 – PRESENTATION

L'association Auto-Rétro Bressuirais, en partenariat avec la Ville de Bressuire, organise le 11^{ème} Grand Prix Automobile Historique de Bressuire les samedi 25 et dimanche 26 juin 2016.

Cette manifestation n'est pas une compétition mais un rassemblement de voitures anciennes inscrites dans des séries de présentations et de démonstrations.

Cette animation ne comporte aucune épreuve chronométrée et ne confère aucun classement.

Un Palmarès est toutefois établi à l'issue de la manifestation et donne lieu à des récompenses.

Article 2 – SECURITE

La manifestation se déroule sur un circuit fermé à la circulation et interdit au stationnement par arrêté municipal. Le circuit est entièrement privatif et réservé exclusivement à l'usage des participants et des véhicules de sécurité (dépannage, ambulance, pace-car, directeur de course).

La vitesse sur le Circuit est **limitée à 70 km/h** par arrêté municipal et les pilotes doivent respecter cette réglementation sous peine d'exclusion par l'Organisation. Des panneaux seront disposés sur le Circuit afin de signaler cette disposition.

Les véhicules sont réunis en parc fermé et surveillé la nuit. L'entrée des voitures sur le paddock s'effectuera le samedi avant 14 H. 00 et le dimanche avant 9 H. 00.

Il n'est autorisé qu'un concurrent par voiture (pilote) et celui-ci doit obligatoirement porter :

- **un casque attaché**, non fourni par l'organisation ;
- **une combinaison** ou veste à manches longues ;
- **des gants de conduite.**

Tout pilote n'ayant pas l'équipement indiqué ne sera pas autorisé à prendre le départ.

IMPORTANT

Les véhicules ne possédant pas d'éclairage devront installer un feu (clignotant ou fixe) à l'arrière de la voiture.

Cette disposition est indispensable pour les roulages en nocturne afin d'améliorer votre sécurité .

Des commissaires (postes en binômes comprenant un officiel F.F.S.A. et un signaleur aux emplacements importants) en nombre suffisant sont répartis sur tout le circuit avec à leur disposition :

- chasuble identificatrice ;
- sifflet ;
- téléphone mobile ou talkie-walkie ;
- drapeaux appropriés ;
- extincteurs.

Le circuit est protégé par des barrières, bottes de paille, pneus et baliroutes. Des zones balisées sont réservées ou interdites au public.

Article 3 – ASSURANCES

Les participants inscrits au Grand Prix devront déclarer posséder une assurance de Responsabilité Civile (à indiquer sur le bulletin d'engagement) couvrant les accidents corporels ou dommages matériels pouvant survenir, de leur fait, à eux-mêmes ou des tiers.

L'organisateur souscrit une assurance particulière liée à la manifestation, qui sera jointe au dossier sécurité transmis à la Sous-Préfecture.

L'Association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenant sur le Circuit ainsi que sur les accès au Circuit.

Article 4 - PARTICIPATION

Les pilotes doivent être âgés de 18 ans révolus le jour de la manifestation et doivent être en possession de leur permis de conduire.

L'inscription est obligatoire. Les concurrents devront faire parvenir le bulletin et les droits d'engagement dans les délais impartis par l'organisateur.

Après l'acceptation de l'engagement, l'organisateur adressera à chaque participant une confirmation de son inscription.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout concurrent qui ne respecterait pas le présent règlement.

Article 5 – VEHICULES ADMIS

Les voitures acceptées à cette rétrospective seront réparties en 5 groupes :

- **Plateau 1 : Tourisme : de 1932 à 1955**
- **Plateau 2 : Grand Tourisme et Sport : de 1935 à 1955**
- **Plateau 3 : Monoplace, Racer : de 1950 à 1952, (élargi à 1972)**
- **Plateau 4 : Cyclecar sport avant-guerre : de 1910 à 1935**
- **Plateau 5 : R 8 GORDINI**

Article 6 – DROIT A L'IMAGE

Tout participant au Grand Prix accepte l'utilisation ultérieure éventuelle des photos et vidéos de lui-même et de son véhicule, réalisées lors de la manifestation.